

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ÉTATS-UNIS.

Un an.....30cots
Six mois.....25cots

L'abonnement est strictement payable d'avance.

6ième ANNEE

Journal Hebdomadaire,

Paraissent le Jeudi.

ALBERT GÉRYAIS, Propriétaire et Administrateur
BUREAU, ET ATELIER : RUE MANSEAU.

TELEPHONE : No 43.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 12 DECEMBRE 1889

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10c'
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

No 19

No 36

FRANÇOIS

DE BIENVILLE.

CHAPITRE XVI

LE VŒU.

—O mon Dieu ! dit-elle, soyez mille fois béni d'avoir exaucé ma prière, et ne vous irritez pas d'un chagrin dont ma faiblesse est seule cause. Ce n'est pas mon sacrifice même qui m'arrache ce tribut de pleurs payé à la nature, mais bien plutôt la soudaineté qui m'a fait l'accomplir... Oui ! vous êtes témoin, Seigneur, que pour conserver la vie à mon frère, je suis encore prête à immoler mon amour. Et pourtant vous seul pouvez savoir ce qu'il m'en a coûté, ce qu'il m'en coûte encore pour rompre avec ce bonheur dont j'avais tant souhaité la venue !... Ah ! mon Dieu ! je ne croyais pas l'aimer autant !... Mais loin de moi ces pensées. Puisque j'ai eu la force de songer au sacrifice, il me faut avoir, en outre, celle d'en braver l'accomplissement !

Alors, elle se laissa glisser les deux genoux en terre, et levant vers le ciel des yeux où les pleurs semblaient protester contre ses paroles :

—Mère de douleurs, veuillez donner à mon pauvre fiancé... — mon Dieu ! c'est la dernière fois que je lui prête ce nom si doux ! — veuillez lui donner la résignation que je vous demande pour moi-même. Que tout le poids de la douleur retombe sur moi seule ! Et lui, qu'il soit heureux avec une autre... comme j'aurais pu l'être avec lui !

Quand elle revint dans la chambre de son frère, Bienville s'approcha de la jeune fille d'un air joyeux.

—Marie-Louise ! dit-il en s'emparant d'une main qui se retira doucement de la sienne, Marie-Louise, ce nuage de malheur qui a paru plusieurs fois devoir crever sur nos têtes, disparaît enfin à l'horizon. Les desseins pervers de nos ennemis sont anéantis avec eux. Plus de craintes ni de larmes ! A nous la joie, car l'avenir est à nous ! —L'avenir n'est qu'à Dieu seul ! répondit Marie-Louise, dont le cœur se serra comme sous l'étreinte de la mort.

CHAPITRE XVII

JOIE ET DEUIL.

—Où courez-vous donc de si grand matin, mon compère ? disait M. Pelletier, le maigre mais riche marchand de fourrures de la rue Sault-au-Matelot.

La tête encore couverte de son bonnet de nuit, et ses bretelles négligemment attachées en guise de ceinture autour de son haut-de-chausses, il ouvrait en ce moment la porte de son magasin.

—Eh ! par la corbleu ! répondit M. Poisson qui passait en courant, ne savez-vous donc point la nouvelle qui court les rues ?

—Comment saurais-je ce que mon épouse ignore encore ?

Madame Pelletier passait à bon droit pour avoir l'oreille toujours à l'affût des nouvelles.

—Il paraît que la flotte de l'amiral Philippe a quitté le port et redescend vers le golfe, répondit l'épicière, qui continua sa course après s'être arrêté quelque peu pour reprendre haleine.

—Quoi ? qu'est-ce ? dit à cet instant une voix criarde partant de l'intérieur de la maison.

C'était madame Pelletier qui venait de s'éveiller.

Au même instant, la grosse cloche de la cathédrale fit entendre sa voix de basse, tandis que celles de toutes les communautés de la ville lançaient leurs notes d'alto ou de soprano à travers les couches de la brume matinale.

—Assurément que ce n'est point là l'Anglus, dit M. Pelletier en entrant dans sa chambre à coucher, car on l'a sonné il n'y a pas plus d'une demi-heure.

Comme il apparaissait, une salve d'artillerie, partie soudainement de la haute ville, fit faire un bond prodigieux à madame Pelletier. Celle-ci, perdant son centre de gravité, vint s'abattre lourdement entre les bras de son époux, qui gémit et plia sous le fardeau.

—Mon Sauveur ! qu'est-ce que c'est ? s'écria la bonne dame. Le bombardement recommencerait-il ? On disait pourtant qu'il était fini.

—Je vas aller voir ce qui se passe à la haute ville, fit le mari, qui sortit après avoir endossé son pourpoint.

Ceci avait lieu le matin du 23 octobre.

Quand le digne marchand arriva à la haute ville, tout y semblait en mouvement. Officiers et soldats, militaires et bourgeois, tous couraient par les rues, s'appelant les uns les autres, se serrant les mains et riant aux éclats. Les femmes, en toilette des plus matinales, allaient d'une maison à l'autre, le teint très animé, la langue aussi. Il n'était pas jusqu'aux chiens qui n'aboyaient à l'envi, excités qu'ils étaient par cette joie bruyante qu'une bonne fête semblait avoir secouée durant la nuit sur cette ville si sombre et si peu riante depuis le commencement du siège.

Au château, M. de Frontenac se tenait sur la terrasse, entouré d'un groupe d'officiers non moins joyeux que les bourgeois de Québec.

—Le voilà donc qui s'enfuit, cet arrogant amiral, disait un officier gascon. Sont-ce là les résultats de ces grands airs de croque mitaine que traheissait sa sommation ?

Le gouverneur regardait les dernières voiles des vaisseaux anglais. Elles s'éloignaient entre la Pointe-Lévis et l'île d'Orléans, et disparaissaient graduellement dans les derniers flocons de brume qui remontaient dans l'espace, aspirés par le soleil.

C'était sur l'ordre du comte qu'on avait tiré le canon et sonné les cloches en signe de réjouissance.

Et certes, il y avait bien lieu d'être content de la prompte retraite des Anglais. Car outre le danger qu'on avait couru d'être conquis par un ennemi bien supérieur en nombre, la famine sévissait déjà dans la ville depuis quelques jours, lorsque les Anglais se décidèrent à lever le siège.

Mais pour expliquer le départ précipité de la flotte anglaise, il faut d'abord raconter en quelques mots les événements qui avaient eu lieu durant les deux jours précédents.

Pendant la nuit qui suivit le combat où Harthing trouva la mort et où MM. d'Oray et de Sainte-Hélène, ainsi que Dent-de-Loup, furent tous

trois blessés, Whalley fit approcher ses troupes de l'endroit où elles avaient débarqué. Mais ceux qui montaient les chaloupes s'y prirent avec tant de lenteur, que les Anglais durent renoncer à s'embarquer pendant cette nuit.

Le jour suivant, ils furent attaqués par quelques volontaires que commandaient les sieurs de Villou de Cabanaq, Duclou et de Beaumanoir, ainsi que par les miliciens de l'île d'Orléans, de Beauport et de la côte Beaupré. On se battit avec acharnement jusqu'à la nuit, et bien que les Anglais fussent de beaucoup supérieurs en nombre, ils ne purent jamais déloger les Canadiens d'une maison entourée de palissades où ceux-ci s'étaient retranchés. Nous n'eûmes en cette occasion qu'un écolier tué et un sauvage blessé.

Les ennemis au contraire y perdirent beaucoup de monde, ce qui leur fit hâter l'embarquement qu'ils effectuèrent dans la nuit du 21 au 22. Mais ils le firent avec tant de précipitation qu'ils laissèrent sur le rivage cinq canons avec leurs affûts, cent livres de poudre et quarante à cinquante boulets.

Vers le matin, Whalley, s'étant aperçu de cet oubli, envoya plusieurs compagnies pour reprendre les pièces dont les volontaires de Beauport et de Beaupré s'étaient saisis. Nos miliciens, auxquels s'étaient joints quarante écoliers du séminaire de Saint-Joachim, défendirent si vaillamment leur prise, qu'ils forcèrent les Anglais à regagner la flotte sans leur canon. C'était le sieur Carré, brave cultivateur de Sainte-Anne du Petit-Cap, qui commandait les volontaires en cette occasion ; il y montra tant de courage et d'habileté, que M. de Frontenac lui donna, pour le récompenser de sa belle conduite, l'un des canons pris à l'ennemi.

Durant toute la journée suivante, un dimanche, les Anglais se tinrent cois sur la flotte, et levèrent enfin l'ancre le lendemain matin.

Mais le malheur sembla vouloir rivaliser avec l'inexpérience de sir, William Phipps. Son vaisseau si maltraité par nos boulets, faillit périr au-dessous de l'île d'Orléans. Une violente tempête assaillit la flotte dans le bas du fleuve, où neuf bâtiments périrent avec leurs équipages. Quelques-uns des navires furent poussés jusqu'aux Antilles par le vent du Nord. Phipps n'arriva à Boston avec les débris de sa flotte et de son armée que le 19 de novembre, après avoir perdu, tant devant Québec que par les naufrages, près de neuf cents hommes.

Cet insuccès discrédita Phipps auprès de ses concitoyens. Nommé pourtant, trois ans plus tard, gouverneur du Massachusetts, il accrut encore son impopularité par le superstitieux aveuglement qui lui fit condamner au feu, avec l'aide de son âme damnée Mather, un grand nombre de personnes légèrement accusées de sorcellerie. Il mourut en 1695, négligé par la cour et peu estimé de ses compatriotes.

C'est ainsi que se dissipa ce noir orage qui avait menacé tout d'abord d'écraser la petite colonie française du Canada. Notre pays, qui ne comptait que onze mille habitants, venait de repousser l'invasion des colonies anglaises peuplées dès lors de plus de deux cent mille âmes,

La Nouvelle-France était dans la période ascendante de sa gloire. Dieu, qui veillait sur la destinée de cette colonie, voyait que le vivace élément français n'y était pas encore assez enraciné pour pouvoir y lutter, comme il le sut faire avec succès par la suite, contre les prétentions de races environnantes. Et si plus tard nos pères durent courber un moment la tête sous l'orage, pour la relever ensuite avec fierté, c'est que la Providence voulait nous sauver des plus grands dangers de la révolution française, que Louis XV et sa voluptueuse cour attiraient déjà sur la France au moment de la conquête du Canada par l'Angleterre. Ce n'était que justice, car, tandis que la société française irritait là-bas le ciel par son luxe et sa démoralisation sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV les colons de la Nouvelle-France arrosaient de leur sang le sol de leur patrie d'adoption ; les Jogues, les Brebœuf, les Daniel et les Lalemant rachetaient abondamment par leur martyre la petite part de ces fautes qui incombaient à nos ancêtres, par suite de leurs rapports de parenté avec la mère patrie.

(A continuer.)

CATARRHE ET RHUME DE CERVEAU COMMENT LES GUERIR
LE BAUME NASAL GUERIT
BAUME NASAL
Gouffres prompts et certains de Rhume de Cerveau et de Catarrhe, à toutes leurs périodes.
CALME, NETTOIE, GUERIT.
Soulagement immédiat, Guérison Permanente, Insuccès Impossible.

Plusieurs soûs-bas malades sont des symptômes de Catarrhe, telles que mal de tête, serdine partielle, perte de l'odorat, maux de gorge, toux et crachement, nausées, sensation de débilité générale, etc. Si vous souffrez d'un ou de ces symptômes, ou autres semblables, vous avez le Catarrhe et devez vous hâter d'acheter une bouteille de BAUME NASAL. *Savez-vous à temps, le rhume de cerveau négligé dégénère en Catarrhe, suivi de la consommation et de la mort.* LE BAUME NASAL est en vente chez tous les pharmaciens, ou on vous l'envoie, franc de port, sur réception du prix (50 cents et 25) en adressant :

FULFORD & CO., BROCKVILLE, ONT.
Eh ! Savez en garde contre les imitations ayant le même nom.

Aux cultivateurs.

M. Pierre Lévesque, de St-Thomas de Joliette, annonce aux cultivateurs de ce District que le soin subit en ce moment une baisse considérable. Cependant il continuera comme par le passé de le payer \$5,00 pour la première qualité.

Adressez-vous à lui ou à ses agents avec confiance.

Ses agents sont : à Ste-Mélanie, M. O. Lavoie ; à St-Ambroise, M. Urgel Perreault et à Ste-Elisabeth, M. Moise Massicotte. Pour la commodité du public, M. Lévesque sera à l'hôtel Desormier, Joliette, tous les samedis. 28 nov. jno.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que la Réunion Annuelle des membres de la Société d'Agriculture No 1 du Comté de Joliette, pour l'élection des Directeurs, aura lieu à Joliette, le 18 décembre 1889, à une heure de l'après midi au bureau d'Enregistrement.

Par ordre.
EDOUARD GUILBAULT,
P. S. A. C. J
GEO. GUILBAULT,
Secrétaire.
Novembre 15, 1889,

AVIS IMPORTANT.

Max. Ald. Charland,
HUISSIER-ENCAUTEUR
De la Ville de Joliette

M. CHARLAND informe les citoyens de la ville de Joliette et Messieurs les cultivateurs des différentes paroisses, qu'il tient du gouvernement, une licence d'encanteur, pour le District de Joliette, et que comme tel, il sollicite le patronage public.

Toutes personnes ayant à vendre, soit effets d'agriculture, de ménage, de commerce, etc., etc., animaux de toutes sortes, pourront s'adresser avec toute confiance à ce Monsieur, qui emploiera dans l'exercice de ses fonctions, toute la diligence, l'habileté et l'adresse, qualités requises en ces circonstances.

M. Charland fera une spécialité pour le vente des propriétés, telles que terres, maisons, bâtisses de tous genres, qu'il vendra à un prix et conditions déliant toute compétition.

Il se chargera aussi de tout avis, annonce que le public en général lui confiera, pour les publier, soit sur le marché ou aux portes des églises.

En vue de l'encouragement toujours croissant et si libéral qu'il reçoit de part et d'autre, depuis le printemps dernier surtout, M. Charland en remercie cordialement les intéressés en général, et est bien confiant dans l'avenir pour la continuation des services de ces derniers et l'assurance de leur pleine et entière satisfaction.

M. Charland, demeure sur la rue St-Viateur, et sera à domicile tous les jours de la semaine, excepté le samedi où les personnes désireuses de le voir, le trouveront à la salle d'émancipation, chez M. Pierre Chevalier, anciennement occupée par MM. Dupuis & Courval.

Vins Français !

J. S. AYBRAM,
FABRICANT,
Rue ST-LOUIS,
A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE, VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous.

31 Oct 1888, No 13-1 a

Aux Dames.

Sollicité par un grand nombre de malades et encouragé par les témoignages privés, mais flatteurs que nous avons reçus tant des États-Unis que du Canada nous avons résolu de présenter aux dames canadiennes, notre Régulateur de la santé de la femme qui est le résultat d'une pratique de quinze années. Nous ne réclamons pas pour ce remède des qualités qu'il ne possède pas. «Ce n'est pas non plus un remède qui guérit toutes les maladies.» Il y en a déjà trop de ces remèdes là. Le Dr Courteau, de Lime Rock, gynécologiste bien connu nous écrit : «J'ai des preuves incontestables que votre «Régulateur» guérit presque n'importe quelle maladie qui altère la santé de la femme tant il a de pouvoir et de force à opérer la guérison dans le système. Ce remède est un bienfait réel pour les femmes et est considéré à bon droit comme le sauvegarde de toute demeure. Dépôt à Montréal chez le Dr J. Leduc, Picault et Contant, Dr Fred Demers et Lavolette & Nelson et tout les pharmaciens en gros ou les marchands de détail peuvent se le procurer. Nous recommandons aussi nos «Female Perous Plaasters» qui arrêtent presque instantanément toute douleur. C'est la meilleure emplâtre pour les femmes. Pour toute information écrivez au Dr J. Lavolette, Mainville, R. I. Aussi à vendre partout. 15 août 1 an.

On demande.—Une institutrice trouvera une position immédiatement pour enseigner dans la paroisse de St-Paul de Joliette, s'adresser à M. Gaspard Moreau, St-Paul. 24

L'ETOILE DU NORD
 Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS,
 ADMINISTRATION ET REDACTION
 Rue Manseau, Joliette, P. Q.
ABONNEMENT
 Pour une année.....50cets
 " 6 mois.....25cets
 Strictement payable d'avance.
 La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ETOILE DU NORD
 JOLIETTE, JEUDI LE 12 DÉC. 1889.

L'élection de Rimouski.
 L'élection pour un député à l'assemblée législative de Québec a eu lieu jeudi dernier. M. Tessier, libéral, a été élu pour ce comté par une majorité de 166 voix.

CORRESPONDANCE.
 Si M. le Rédacteur de L'ETOILE DU NORD, veut bien insérer dans son journal, en réponse à l'article de M. Champagne, la correspondance ci jointe, il obligera infiniment.

UN CONTRIBUTABLE.
 M. le Rédacteur,

Vous me voyez enchanté d'avoir à défendre ma correspondance du 28 Novembre dernier, correspondant qui me fait l'effet d'une baguette magique, on... du ressort d'un couvercle de boîte à surprise qui à peine touché, suscite l'apparition de l'un de ces terribles "vengeurs de nos anciens lanoux."

Eh bien oui, M. Champagne ne s'est pas trompé, et c'est une des rares vérités que l'on trouve en ces trois foudroyantes colonnes; je me sers chez moi de la lumière électrique, et j'en suis fort aise.

Une chose qui me surprend, c'est de voir, à la fin de son premier alinéa, M. Champagne, citer comme opposants de la lumière électrique et requérants dans le Bref d'Injonction, six noms conservateurs..... Plus j'y pense plus je trouve ça drôle..... Aurait-il cru, par hasard, que par le mot "politique" j'entendais parler de politique provinciale? Je n'en suis pas bien sûr, mais on le dirait presque. S'il en est ainsi, je dois dire à M. Champagne que s'il eût aidé, en lisant ma petite correspondance "les lumières de la raison" de notre bienfaitrice lumière électrique, il eût peut-être découvert que le mot "politique" peut s'entendre tout aussi bien dans le sens de politique municipale que de politique provinciale, et qu'entre ces deux espèces de politique il y a une différence assez notable pour qu'on puisse la saisir à l'œil nu, à moins d'avoir la vue courte, ou de manquer de lumière. Si donc, par hasard, M. Champagne a cru que par "politique" j'entendais: Politique provinciale, qu'il se détrompe, celle-là s'occupe des grands intérêts du pays; j'ai voulu parler de la politique municipale qui se base bien souvent, elle, sur de petites rancunes, de petites vengeances, etc., etc., et de celle-là, je n'hésite pas à le redire, il y en a eu, M. Champagne, s'il est sincère, ne peut le nier. Quant au mot *satane* qui a paru le toucher si fort, je l'ai employé au figuré, vraiment M. Champagne s'en tient trop au pied de la lettre, ce serait à faire croire qu'il ne connaît pas à un mot une autre signification que celle qui lui est propre. M. Champagne n'a-t-il jamais, par hasard, entendu un quidam dire V. G. "Cet homme, c'est un vrai diable" et alors a-t-il pensé que l'on voulait dire qu'il eût véritablement sous les yeux, en voyant cet homme, Maître Lucifer ou l'un de ses acolytes? M. Champagne, je vous dénonce au public comme l'ennemi juré de toute figure littéraire.

Passons aux mots "ignorance et malice" maintenant, puisqu'il me faut justifier chacune de mes expressions. M. Champagne en niera pas que la Corporation compte aujourd'hui parmi les preneurs de lumière, des gens qui dans le principe lui étaient tout à fait hostiles. Et moi je répète: Ou ces gens connaissaient les avantages de la lumière, ou ils les ignoraient; s'ils les connaissaient pourquoi lui faire la guerre, sinon par malice, s'ils les

ignoraient pourquoi me lancer votre foudre, M. Champagne, parce que j'ai dit qu'il y avait ignorance d'un certain nombre? ce n'est pas une ignorance très dégradante que celle qui fait qu'un homme ne connaît pas ce dont on ne lui a jamais soufflé mot; et les habitants de Joliette étaient dans ce cas, et bien peu d'entre eux pouvaient se flatter d'avoir des notions précises sur le système actuellement en opération. M. Champagne n'a donc pas besoin de prendre le mors aux dents au seul son du mot ignorance. Quant au mot "avarice," peut-être n'était-il pas suffisamment motivé, moins à cause du nombre que par le peu d'importance des gens sur qui il peut peser.

Maintenant, retouchons les chiffres de M. Champagne, ou il s'est glissé de légères inexactitudes; auparavant disons à ce bon monsieur qu'il importe peu que le coût de l'entreprise soit de tant ou de tant, pourvu que les profits soient proportionnellement plus grands.

Aux chiffres maintenant: M. Champagne a-t-il jamais cru que quand notre ville était à demi éclairée aux lampes à pétrole, ceux qui fournissaient lampes, huile, etc, ne réclamaient pas une petite rémunération pour ce léger service? Je n'oserais jamais le supposer, car, vraiment, ça n'aurait pas le sens commun et M. Champagne est trop homme d'affaires; mais alors je me crois en droit de lui dire qu'il n'aurait pas dû retrancher les \$600,00 pour lesquels nous débitions la Corporation tant pour l'éclairage de ses rues que de ses bâtisses.

D'un autre côté, M. Champagne dit: "nous verrons bien si la Corporation fera croître son revenu en se payant à elle-même les \$600,00 en question." Vraiment monsieur, cet argument fait peine à voir. Non, la Corporation n'exigera pas de la Corporation le remboursement des \$600,00, mais ne pourrions-nous pas, en faisant un léger effort, voir que si la Corporation fait en sorte que la Corporation garde en caisse une somme qu'elle eût été obligée de déboursier, cette dernière se trouve débitrice de la première pour le montant de cette somme, et que si la créancière n'en exige pas le remboursement c'est un profit d'autant pour la débitrice qui par conséquent peut l'inscrire au nombre de ses revenus.

M. Champagne me dira peut-être que la Corporation ne payait que \$300,00 pour l'éclairage des rues tandis que maintenant elle paie \$500,00. J'en conviens; mais je demanderai à ce bon monsieur, s'il voit une différence entre l'éclairage que nous avions alors et l'éclairage actuel; si oui, je fais appel aux lumières de la raison, chez lui et le prie de me dire si le surplus de lumière fournie, ne balance pas l'addition des deux autres cent piastres; si M. Champagne me dit qu'il ne saisit pas la différence ci-dessus, je lui confesse franchement que je ne vois rien à faire que de me taire.

Si M. Champagne veut savoir où prendre la balance des \$600,00, je l'informerai qu'il la trouvera dans l'éclairage de l'Aqueduc, des résidences du chef de police et du chef du département du feu, de la Station des Pompes et de la Salle du Conseil de Ville.

Quant aux 256 lampes en non opération, j'avoue que le rapport est inexact en en comptant le produit comme revenu annuel; mais, M. Champagne ne l'est guère plus en le laissant complètement de côté; il ne réfléchit pas que ce produit, se montant à \$1,024,00 donne un intérêt annuel d'un peu plus de \$51,00 qu'il faut déduire sur les intérêts de l'emprunt. En vérité, M. Champagne, vous possédez un peu trop la soustraction.

De sorte que le calcul de M. Champagne peut se rectifier comme suit:

Dépenses.....	\$23,288,82
Revenus annuels.....	\$2,512,50
Intérêts sur \$23,288.....	1,367,28
Soit après avoir retranché de ces intérêts ceux que nous produisent les \$1,024,00 des lampes en non opération....	\$51,00
	\$1,316,28

2 0/0 fonds d'amortissement tel que donné par M. Champagne.....	\$456,76
	\$1,723,04
Maintenant si je retranche du revenu total annuel.....	\$2,512,50
Le montant des intérêts et fonds d'amortissement.....	\$1,773,04

Je trouve comme excédant du revenu..... \$730 46

Si de plus on retranche le salaire payé à M. J. O. Pagé, pour veiller au bon fonctionnement des appareils électriques: il reste encore \$439,00 pour pourvoir aux autres dépenses ordinaires et extraordinaires nécessaires au bon fonctionnement des dits appareils.

UN CONTRIBUTABLE.
CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur.

De même qu'il y a des épidémies, de calamités et d'autres fléaux qui apparaissent périodiquement, il peut en être ainsi concernant des agents, surtout des agents accouplés, de Compagnies d'Assurance Mutuelles coopératives tant sur la vie que sur le feu, ces derniers surtout doivent être signalés, car bien des paroisses ont gardé un mauvais souvenir de leur passage, s'il arrivait donc, que ces sortes de prometteurs de l'âge d'or, reparussent, tâchez d'avoir avec vous l'antidote contre les fausses représentations qu'il vous font, ce contre-poison messieurs, c'est votre pied si vous pouvez le lever assez haut pour que votre jambe représente la forme d'une équerre comparée à l'autre partie du corps en éconduisant, ces agents trompeurs, jusqu'au delà de votre habitation...

Sachez messieurs que dans les assurances coopératives, qui devraient se borner d'abord à ne prendre que des risques de cultivateurs et dans le ou leurs comtés environnants (tel est le but de la loi); qu'il existe selon moi peu de garantie et beaucoup de responsabilité, et encore combien en comptens-nous en existence parmi toutes celles qui ont vu le jour. Si vous passiez comme je l'ai fait par curiosité, dans le cimetière des assurances, vous verriez que l'on parle d'agrandir le terrain pour enterrer bientôt celles qui sont prises de maladies incurables.

Quand je vois des cultivateurs riches dans des paroisses riches, donner, sans réfléchir, leur argent, pour se protéger par la police d'une Compagnie d'Assurance qu'ils peuvent acheter en entier, au lieu de former dans leur propre paroisse une association protectrice, quela loi leur permet et leur enseigne; je ne puis faire autrement que leur dire qu'ils sont au moins naïfs et imprudents. Si vous croyez que je vous en impose ou que je veuille vous tromper, veuillez consulter Messieurs Téléphore Michaud et William Gowdie, de St-Gabriel de Brandon, Jos. Perrault et Octavien Michaud, de Ste-Mélanie, Urgel Perrault, de St-Ambroise, Albert Richard et F. M. Trudeau, de St-Alphonse, Eusèbe Asselin, Ephrem Dupuis, et autres de Joliette, Aldéric St-André, de St-Roch, ainsi que E. Aumond et A. Charland, de St-Alexis, Théophile Beauregard, de Rawdon et un grand nombre d'autres dont les noms m'échappent, ces gens ont eu et plusieurs ont encore des affaires avec des Assurances Coopératives dont l'un surtout est représentée, paraît-il, par deux agents accouplés dont l'un ne sait pas écrire, mais bien beau parleur et l'autre, sait bien écrire mais pas parler, "les deux font la paire." Ce couple qui ne forme qu'un agent pour une coopérative, est déjà passé par les comités de Barthier, Joliette, Montcalm et L'Assomption, où il a laissé de bien tristes traces, demandez-le aux gens ci dessus nommés. Avez-vous besoin d'assurance coopérative? formez-en une chez vous. Voulez-vous une assurance à fonds social, qui vous offre la garantie d'un gouvernement? allez à Joliette et vous trouverez Messieurs L. A. Derome, L. P. H. Turgeon, Dr M. S. Boulet et J. J. Provost, lesquels représentent les plus fortes compagnies du

monde entier, et si le malheur d'un incendie vous surprenait, vous n'auriez pas à faire les démarches infructueuses qu'a faites M. Egide Aumond, de St-Alexis, pour ne pas trouver les agents qui l'avaient assuré, mais seulement la Compagnie de laquelle il avait la Police, mais qui, paraît-il, ne l'a pas encore payée depuis un an qu'il a fait sa réclamation de \$40,00 pour un dommage causé par un commencement d'incendie.

Veillez vous rappeler messieurs les assurés dans les mutuelles, que si vous ne payez pas en argent tout de suite, le billet que vous donnez, vaut de l'argent et qu'en temps et lieu vous le paierez avant de le retirer, parlez-en à ceux qui ont été assurés avec des billets; et de plus si vous connaissez les responsabilités auxquelles la loi vous oblige dans ces Compagnies vous y regarderiez plus de deux fois.

Ne vous assurez pas avec un agent double, car, c'est deux contre un et d'avance vous êtes battu. "UN" qui connaît par expérience. St-Ambroise, Décembre 1889.

Chiffres imposants

Les chiffres suivants que nous trouvons dans le dernier rapport du secrétaire du trésor de Washington ne sont pas sans intérêt:

Revenus pour l'année- expirée le 30 juin 1889.....	\$387,000,000
Dépenses pour la même y compris le fonds d'amortissement.....	329,000,000
Estimation des revenus pour l'exercice de 1890.....	385,000,000
Dépenses pour le même	341,000,000
Estimation des revenus pour l'exercice de 1891.....	385,000,000
Dépenses pour le même	341,000,000
Pensions pour le dernier exercice.....	95,600,000
Pour l'exercice en cours	97,700,000
Pour l'exercice prochain.....	98,500,000
Bons rachetés pendant les douze mois antérieurs au 31 octobre.	90,200,000
Moyenne du surplus annuel.....	44,000,000
Revenu des douanes pour l'exercice en cours.....	220,000,000
Revenu de l'Intérieur pour le même.....	135,000,000

On conçoit qu'avec un surplus aussi colossal le Congrès songe à prendre les mesures pour supprimer certaines taxes et réduire le revenu à un chiffre plus normal.

—La Minerve.

Ste-Emélie de l'Energie.

A l'occasion des Quarante-Heures qui ont eu lieu en cette paroisse, dernièrement, les paroissiens ont présenté à leur digne Curé, l'adresse suivante accompagnée d'une lampe splendide, richement ornée:

A Messire Philibert St-Pierre, Prie Curé de Ste-Emélie de l'Energie.

MONSIEUR LE CURÉ,

Permettez à vos paroissiens de vous exprimer en ce jour, leur attachement et leur reconnaissance.

Depuis que la cure de cette paroisse vous a été confiée, tous ont compris le zèle dont vous êtes animé, tous ont senti combien votre cœur est large et généreux pour tout ce qui touche au bien être moral de vos ouailles; tous ont admiré votre parole franche et convaincue, désignant à vos paroissiens, le chemin qu'ils doivent suivre; et tout en nous encourageant à marcher dans le droit sentier de la vertu, vous avez aussi relevé notre courage (parfois abattu) dans les affaires purement temporelles, tant par votre exemple que par vos paroles toujours empreintes de cette paternelle onction qui distingue le bon prêtre.

Comme gage de la sincérité de nos paroles, et comme preuve de notre filial attachement, nous vous offrons ce faible cadeau, que vous accepterez non pas à cause de sa valeur; mais en considération des sentiments qui ont dicté cette démarche.

Qu'il vous rappelle toujours que vous avez trouvé dans Ste-Emélie des enfants dévoués et reconnaissants qui ne vous oublieront jamais.

Nous demandons au ciel de vous conserver bien longtemps au milieu de nous, et vous prions de bénir tous les citoyens de cette paroisse.

Par quelques paroissiens de Ste-Emélie: MM. Pierre Robillard, Onésime Beaudry, Moïse Robillard, Maxime Robillard, Gaspard Coutu, Zéphirin Pelland, Adolphe Beaudry, Hilaire Beaudry, Médard Lalle, Anselme Ducharme, Basile Coutu, Olivier St-George, Anthyme Basinai, Jules Basinai, Alfred Morel, etc.

Monsieur le curé répondit à peu près en ces termes:

Mes bien chers paroissiens et amis, je vous remercie beaucoup de l'agréable surprise que vous avez bien voulu me ménager pour ce soir. Merci pour le magnifique cadeau; mais grand merci, surtout pour la noble pensée et le digne sentiment qui vous ont guidés dans la démonstration du moment. Je n'avais pas besoin, cependant, de ces nouvelles preuves de votre gratitude et de votre reconnaissance, pour me convaincre de vos bonnes dispositions, à mon égard; en mille autres circonstances, votre zèle et votre empressement à seconder mes efforts dans les entreprises de tout genre, et pour le bon fonctionnement des affaires paroissiales m'en étaient un témoignage suffisant. Mais le cœur bien fait; le cœur généreux et reconnaissant ne croit jamais avoir assez fait, et son industrie lui fournit toujours de nouvelles ressources, quand il considère ce devoir, qu'il regarde comme sacré et auquel il ne pourra jamais satisfaire. Voilà pourquoi, ce soir, cette lampe expressive, à pour moi un langage éloquent, voilà pourquoi j'accepte cette fleur, cette pensée souriante, qui couvre de son ombre bienfaitrice un trésor précieux pour l'ami qui la reçoit. Bien chers amis, je ne suis pas insensible à ces marques d'affection, elles ont un son harmonieux à l'oreille de mon cœur, un langage convaincant pour ma raison. Elle sont, pour moi, un grand dédommagement pour les petits sacrifices que j'ai pu faire en votre faveur, et pour toutes les petites misères indispensables, que le prêtre rencontre sur le chemin de la vie, pour être parfois un peu trop ami de son devoir. Non, encore une fois, je ne suis pas insensible aux nobles sentiments qui vous animent! Puisse-t-il se graver profondément dans mon cœur, afin qu'au devoir se joigne encore un autre motif, celui de l'estime, pour stimuler d'avantage mon zèle et mon ardeur à vous faire tout le bien possible, durant le temps que je suis au milieu de vous! Puisse-je être pour vous ce que cette lampe est pour moi, alors mes paroles et mes actions seraient pour vous, autant de pensées bienfaitrices, qui répondraient à celle qui couronne vos généreux sentiments.

En finissant, mes chers amis, laissez-moi vous dire, encore une fois merci.

Association St-Jean Baptiste de Woonsocket, R. I.

Nos compatriotes de Woonsocket R. I., voulant célébrer dignement leur fête patronale, le 24 Juin 1890, se sont assemblés dernièrement pour former un comité d'organisation, et ont élu les officiers suivants:

Philippe Boucher, Président; Gaspard Drainville, Vice Président; Joseph Provencher, 2ième Vice-Président; Moïse Lemerise, Secrétaire-Archiviste; Davidaca Tétreault, Assistant Secrétaire-Archiviste; Gilbert Laporte, Secrétaire-Correspondant; Philippe Miller, Assistant Secrétaire-Correspondant; G. A. Gers, Trésorier; Jos. Lalle, Assistant-Trésorier.

Par ordre, G. LAPORTE, Secrétaire-Correspondant.

DEFENSE D'AVANCER.

Je, soussignée, fais défense d'avancer, à qui que ce soit, sans une autorisation signée de ma main.

DELIA MASSE, épouse de A. Marie Pauzé, Joliette, 12 Déc. 1889.

Nombre de gens connaissent la valeur d'une piastre qui ne s'imaginent pas celle de cent centimes.

ECHOS DU JOUR

A la fin de l'exercice 1888-89 aux Etats-Unis, 150,000 personnes étaient employées au service des Postes. Le revenu a été de \$50,143,014, et les dépenses \$63,498,180. Ce n'est pas un petit déficit.

Le revenu du Canada, pour les premiers cinq mois de l'exercice 1889-90, finissant le 30 novembre, accuse un excédant sur les dépenses de près de quatre millions et demi.

Le service de sauvetage aux Etats-Unis, coûte annuellement \$300,000, et a sauvé l'an dernier 787 vies et cinq millions de valeurs matérielles.

Mr Roger Marion, député, a été réélu pour la troisième fois maire de Saint Boniface. L'honorable M. Girard, sénateur, a refusé de se laisser porter conseiller.

Nos compatriotes du Manitoba continuent à passer des résolutions protestant contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française. Les paroisses de Saint-Joseph de Oak Lake, Starbuck, Sainte-Marie et Cypress River ont suivi l'exemple de Saint Boniface.

Le Cultivateur sans conduite.

Comme de raison, aucun de nos lecteurs ne mérite ce titre. Cependant, il y en a malheureusement quelques-uns. Et puis, le tableau suivant que nous empruntons à un confrère, amusera peut-être ceux qui ne s'y reconnaîtront pas. Quand aux autres, ils sont libres de mettre le bonnet si ces propositions conviennent à leur tête.

Le cultivateur sans conduite semble avoir une ambition : celle de gagner la réputation de porter une chemise sale.

Il répandra l'alarme dans le voisinage en se levant deux heures avant le jour pour s'asseoir ensuite et ne commencer à travailler qu'à près le soleil levé.

Il rôdera pendant une semaine en voiture pour chercher un cochon égaré valant \$2.00.

Il se plaindra des temps durs et déchirera son pantalon sur une partie de clôture où il devrait y avoir une barrière.

Il paiera \$1.00 pour une bride neuve et avant que le dimanche arrive il la laissera mâcher en morceaux par les veaux.

Il se fera aider par les voisins pour tirer sa vache d'un borbier et laissera sa femme et ses enfants charroyer l'eau et le bois.

Il ira en manches de chemise pendant l'hiver pour montrer comme il est dur au froid, et reviendra le soir pour prendre tout un côté du poêle, jusqu'à l'heure du coucher.

Il ridiculise les machines d'agriculture et s'écrasera les doigts en clouant un bout de planche sur la clôture.

Il ira en ville le samedi et reviendra à la maison avec 50 cts valant de café, un papier d'épingles et pour \$1 de tabac à chiquer et oubliera de l'indienne pour faire une robe à sa femme.

Il est économe, l'économie est son fort ; il ménagera pour 10 cts de graisse à roues et ruinera l'essieu d'une voiture de \$75.

Il ne veut pas s'abonner à un journal mais il emprunte celui de son voisin et oublie de le lui reporter.

J. E. LABELLE,

Médecin-Vétérinaire.

Traitement de tous les animaux domestiques.

OUVRAGE GARANTI.

Voisin de M. Le Robitaille, pharmacien.

JOLIETTE.

Chaque mois a son attrait, chaque saison son charme particulier. L'espérance, pour le printemps ; les promesses, pour l'été ; la récolte, pour l'automne ; le repos pour l'hiver.

Echos de Joliette.

L'Immaculée Conception de Joliette. — Nous avons eu dimanche dernier une belle fête à l'Eglise paroissiale, où notre nouveau vicaire nous célébra dans un sermon fort goûté un texte en rapport avec la fête du jour. Puis il y eut réception solennelle des filles congréganistes.

Lumière électrique. — On est en ce moment à faire la pose de la lumière électrique, à la boutique de corroyeur et à la maison privée de M. Magloire Masse, sur la rue DeLa-Naudière.

Les enfants de Marie à l'Assomption. — Dimanche dernier, jour de l'Assomption, l'Eglise de l'Assomption présentait un coup d'œil grandiose, sous l'effet de plus de 400 cierges brûlant en l'honneur de la Vierge-Mère, aux mains de plus de 400 dames et demoiselles. que Marie recevait plus particulièrement aux nombre de ses enfants.

Perdus. — Un loquet en or contenant un portrait sur zinc et une petite médaille aussi en or, représentant l'église Ste-Anne de Beaupré, ont été perdus ces jours derniers. Une récompense sera offerte à qui les rapportera au bureau de l'Etoile du Nord ou à M. J. J. Provost, Joliette.

En vacance. — M. Hercule Olivier, lieutenant du 84^{ème} Bataillon, de St-Hyacinthe, est arrivé lundi soir, de l'Ecole Militaire de St-Jean, pour prendre quelque temps de repos au milieu de sa famille.

Accusation de vol. — Hormisdas Lafontaine, journalier de St-Jacques de l'achigan, a été amené mardi dernier par M. Jos. Bourgeois huissier de St-Jacques, à la prison de ce district, sur accusation de vol, d'une bouteille de brandy et d'une petite musique, le tout évalué à \$1.25. Traduit devant M. Chs. B. H. Leprohon, il a été condamné à une année de prison commune.

Judiciaire. — Le terme pour la Cour de Circuit, s'est ouvert mardi dernier, sous la présidence de Son Honneur le Juge DeLorimier.

St-Paul. — Le Révd M. Geoffroy, curé de cette paroisse, a commencé sa visite de paroisse, lundi dernier.

Service anniversaire. — Le service anniversaire de M. Antonio Mandeville, fils de Médard Mandeville, sera chanté à St-Paul de Joliette, le 19 Décembre prochain.

Nouveau magasin de fer. — Nous apprenons que Martial Leprohon, qui tient actuellement un magasin de fer à St-Jérôme, P. Q., ouvrira bientôt en cette ville, dans le bloc Fisk, porte voisine de M. Camille Labrèche, un magasin de fer et quincailleries. Ce magasin sera le 4^{ème} de ce genre en cette ville.

Elections. — Dimanche dernier, le 8 courant, l'élection des Demoiselles de la Congrégation des Enfants de Marie Immaculée, a eu lieu, et le résultat a été comme suit :

Delle Hectorine Derome, Présidente ; Delle Marie Pelletier, 1^{ère} Assistante ; Delle Julie Lapierre, 2^{ème} Assistante ; Delle Parmélia Beaudry, Secrétaire ; Delle Antoinette Leprohon, Trésorière.

De retour. — Le Révd Père Coutu, Maître des novices chez les Clercs St-Viateur, de cette ville, est arrivé il y a quelques jours, d'un voyage dans l'Ouest des Etats-Unis, où il est allé d'abord visiter ses confrères de l'Illinois, puis s'est rendu dans le Minnesota, à Birch Coolie, où il est resté trois semaines l'hôte du Révd J. A. Soumis, prêtre, ancien élève du Collège Joliette.

Le Révd Père Coutu est enchanté du bienveillant accueil qu'il a reçu chez ses confrères et amis de l'Illinois et il proclame bien haut l'aimable et généreuse hospitalité de M. le Curé de Birch Coolie. Ce voyage entrepris dans l'intérêt de la santé du Révd Père, lui a été très favorable.

Le Nouvel An. — Les cartes du nouvel an 1890 sont arrivées et installées au magasin de Gervais, Joliette ; elles sont splendides, et de haute nouveauté. Le choix en est varié. Qu'on s'empresse d'en faire la demande. Il y en a de tous les prix.

Châtiment bien mérité. — Ulic Joliette, de cette ville a été incarcéré la semaine dernière, dans la prison de ce District, pour ivresse et tapage à domicile.

Après avoir maltraité son épouse, il administra une racle à un voisin accouru pour porter secours à la femme outragée ; la police informée du fait accourut de même, et à son arrivée, reçut elle aussi son soufflet.

Traduit devant les tribunaux, il a été trouvé coupable et condamné, pour la première offense, à 30 jours de prison ou \$10 ; pour la seconde offense 30 jours et pour la troisième 30 autres jours, de sorte que notre homme pensionnera à l'hôtel Gervais 90 jours.

Voilà certainement un bon exemple de donné à quiconque cherchera à assaillir et sera trouvé coupable d'assaut sur son épouse.

Certes, nous avons raison de dire au commencement, qu'il l'avait bien mérité.

Le commerce. — Nous avons eu cette semaine un calme plat sur l'océan commercial Joliettain ; c'est tout à fait désolant ; aussi nos marchands ont-ils le désagrément de voir leurs barques rester stationnaires.

Anniversaire. — A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de M. Joseph Roy, commis-marchand, de cette ville, quelques amis se sont réunis la semaine dernière, à sa résidence privée, à cette occasion, et lui ont présenté une magnifique adresse, avec en une pipe d'écume de mer et un pot à tabac. La fête fut gaie et très amicale.

Commodité. — J. A. Renaud, Ecr Avocat, ayant déjà le téléphone à son bureau a souscrit une seconde fois pour avoir à sa maison privée une boîte d'appel qui y a été posée la semaine dernière et dont le numéro est 44B ce dont nous prions les souscripteurs de bien vouloir prendre note.

En promenade. — M. Pierre Pagé de cette ville est actuellement en promenade à Napané, chez un de ses frères qu'il n'a pas vu depuis 25 ans.

Folie. — Aristide Wolfe, de Ste-Julienne, atteint d'aliénation mentale a été amené ce matin, à la prison de cette ville et a été renvoyé de suite à l'asile St-Jean de Dieu, Longue Pointe.

Fieri Facias de Terris,
Cour Supérieure

Joliette, à savoir : JAMES BENNY, De No. 1918, mandeur ; contre MAXIME ETU, es qualités, Défendeur.

1^o Une terre étant le numéro deux cent cinquante et un (251), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Félix de Valois.

2^o Une terre étant le numéro trente-huit (38), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Jean de Matha.

Pour être vendu, le dit No. 251, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Félix de Valois le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain à NEUF heures de l'avant midi et le No 38, sera rendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean de Matha le VINGT-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de janvier prochain.

A. M. RIVARD,

Bureau du Shérif, Joliette.

NAISSANCES.

A Woonsocket, R. I., le 23 Novembre 1889, la dame M. G. Laporte, gérant du magasin Désilets, une fille.

A Lavaltrie, le 2 Décembre 1889, la dame de M. Napoléon Chagnon, un fils.

—Parrain et Marraine, M. Léonide Robillard et sa sœur.

A Joliette, le 7 Décembre 1889, la dame de M. Jos. Leduc, Inspecteur de la ville, une fille.

A St-Paul de Joliette, le 8 du courant, la dame de M. Ls. Mandeville, un fils.

—Parrain et Marraine, Jos. Lagarde et sa dame.

A Joliette, le 9 Décembre 1889, la dame de M. Magloire Masse, Corroyeur, une fille.

A Joliette, le 11 Déc. 1889, la dame de Frs. Pisette, un fils.

Parrain et marraine M. Amélee Manseau et Delle Délia Landry.

Faits intéressants

Il a été extrait des mines de la Nouvelle-Ecosse, pendant le mois d'octobre, 1456 onces d'or valant \$23,313.

Les poursuites intentées contre les aubergistes de Truro créent un grand émoi et plusieurs cabaretiers ont cru prudent de prendre la fuite avant l'audition de leurs causes.

Amherst se vante d'avoir un barbier chanceux. France Dubois, un Canadien venu d'Ottawa, vient de recevoir la nouvelle que par la mort d'un frère en Californie il se trouve à hériter de \$25,000. Ils sont quatre, et tous héritent du même montant. France joue du rasoir et des ciseaux comme si de rien n'était, jusqu'à ce qu'il parte pour aller recueillir son héritage.

Les journaux de St-Jean sont remplis de détails sur les prétendus faits et geste d'un revenant qui ferait des siennes à Lower Cove. Un nègre défunt hanterait, paraît-il, le logis de sa veuve et se ferait voir à différentes reprises. Averti de la chose et invité à intervenir, le Rév. M. Hartley se rendit à la maison hantée dimanche après-midi. Laissons-lui raconter son aventure. "J'entrai seul et fermai la porte derrière moi. Après avoir tout visité j'allais sortir quand j'aperçus sur le lit la forme d'un homme couvert d'un drap blanc et ayant le menton attaché d'une serviette. Je passai la main sur lit, mais ne sentis rien. En me tournant je vis un homme habillé de noir assis dans une chaise ; je m'approchai et voulus le toucher mais le fantôme avait disparu. En passant d'un appartement à l'autre le fantôme me suivait pas à pas. Je l'envisageai et je pus distinguer les traits. Le visage était couleur chocolat. Il portait moustache et paraissait être âgé de 40 ans. C'était évidemment un nègre. J'ouvris ma bible pour lire les psaumes. Le fantôme était devant moi. A la fin du 2^e psaume je m'agenouillai et priai longtemps les yeux fermés, terminant par l'oraison dominicale. Quand je rouvris les yeux, le revenant était disparu. Je répétai les exorcismes de l'église romaine en latin, puis je sortis. Quand je décrivis à la négresse Jackson l'apparition que j'avais vue, elle me déclara que c'était la même qu'elle voyait habituellement et que c'était son défunt mari."

Plusieurs personnes ont visité les lieux et ont vu le revenant. L'affaire crée un émoi considérable dans la métropole provinciale, et la populace est aussi agitée en apparence que lorsque l'hon. M. Ritchie fut nommé magistrat de la cité, et ce n'est pas peu dire.

Prix d'un baiser à Londres

M. Anderson, marchand de fromages de Londres, séduit par la beauté de Mme Jenkins, femme d'un coiffeur, l'embrassa de force sur la joue.

Ce baiser fut pire qu'un coup de couteau. La police en fut saisie et le procès a été jugé, jeudi au tribunal.

Mme Jenkins, furieuse, demandait une vengeance exemplaire ; le magistrat a condamné le délinquant à payer son baiser deux piastres et demi.

Mais le coupable ayant fait valoir les excuses personnelles qu'il avait faites au coiffeur, mari de la belle dame, le prix du baiser a été réduit à cinquante centimes.

Morale : un baiser sans excuses coûte quatre fois plus cher qu'un baiser avec excuses.

No exaggeration

Mr. Jas. G. Fernent, residing at 34 Daly Street, Ottawa, thus expresses himself: — I am pleased to state that Nasal Balm has already relieved my catarrh to a very great extent. I have not used one bottle, but the nose-droppings from the head and throat have almost ceased. I breathe easy now ; get better sleep and altogether feel and appreciate the wonderful virtues of the "Balm." Its merits cannot possibly be exaggerated for catarrhal troubles and as a cure I believe it to be genuine.

AU CLERGÉ

Aux Organistes.

OCCASION EXTRAORDINAIRE.

ORGUES

A des prix déflant toutes concurrences.

Afin de donner à mes clients l'avantage de faire leur choix avec plus de satisfaction, j'ai importé récemment et offre maintenant en vente, dans mes salles de pianos,

Le plus grand assortiment

qu'il y ait probablement en Canada, d'ORGUES à pédales, à un ou deux claviers, et ORGUES sans pédalier, pour églises, ainsi que d'ORGUES à pédalier pour l'étude, et d'autres ORGUES de salon, à des prix excessivement bas, pendant deux semaines seulement.

Si vous ne pouvez venir personnellement examiner ces instruments demandez des catalogues illustrés. Termes faciles. Escompte libéral au comptant.

ORGUES

Pédalier et d'Eglise

J'ai maintenant en magasin, prêts à être expédiés, les ORGUES-HARMONIUMS suivants "DOMINION" et autres que j'offre à des

Prix déflant toute compétition,

ORGUES PÉDALIER	30 notes	2 claviers	25 regist.	
do	do	do	25	do
do	do	do	22	do
do	do	do	21	do
do	do	do	16	do
do	do	do	15	do
do	do	1 clavier	15	do
ORGUES D'EGLISE	Soufflerie indépendante	1 clavier	19	do
do	do	do	18	do
do	do	do	16	do
do	do	do	16	do
do	do	do	11	do
do	do	do	11	do
do	do	do	11	do
do	(Karn)	do	17	do
ORGUES de CHAPELLE			7	do
do			7	do
do			8	do
do	(Karn)	do	19	do
do	(Thomas)	do	14	do

Ainsi qu'une grande variété d'ORGUES DE SALON.

Les églises, les couvents et les organistes ne devraient pas manquer dans leurs propre intérêt de profiter de cette

OCCASION EXTRAORDINAIRE

qui n'est offerte que pour une couple de semaines seulement.

Jamais un tel assortiment n'a encore été offert au public. Si vous ne pouvez venir l'examiner personnellement, demandez les catalogues illustrés et les prix.

Un prix seulement et le plus bas. Adressez-vous directement au magasin.

L.E.N. PRATTE
1876

Notre-Dame, MONTREAL.

PIANOS } Hazelton Fischer Dominion

Autome extraordinaire. On a cueilli dernièrement des fleurs de mai et de belles fraises mûres à Miramichi. M. D. G. Smith mangeait des radis provenant de la graine de sa première récolte et on a vu maints arbres fruitiers en fleurs.

On estime que 5000 hommes et 1000 chevaux sont actuellement employés à la coupe et au charroyage des billots sur les côtes de la Rivière Hébert jusqu'aux Cinq Iles, dans le comté de Cumberland.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliaires : Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent : Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercureux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients ; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887. A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien. Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaires du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.

Bien cordialement
Votre tout dévoué
Dr D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliaires sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIETAIRE :
Louis Robitaille,
PHARMACIEN CHIMISTE.
Joliette, P. Q.

Prix : seulement 25 Centins la Boîte.

Le grand Panorama.

Le grand Panorama de Jérusalem et le Crucifiement représentant de grandeur naturelle les montagnes de Sion, des Oliviers et Mofiat, les Temples, Palais et Mosquées, et les caravanes en chemin pour la Ville Sainte. Les Arabes avec leurs Chameaux, Tentés, etc.

Allez faire une visite à la bâtisse du Cyclorama coin des rues Ste-Catherine et St-Urbain, Montréal.
Ouvert tous les jours jusqu'à 10.30 P. M.
Les Dimanches de 1 hr à 10.30 P. M.
Les Chars Urbains passent devant la porte.

22 sept. no 6 un an,

MARCHE de JOLIETTE.

Samedi, 7 Déc. 1889.

FARINE.

Fleur de blé par 100 lbs.	0 00	à 2 50
Fleur de seigle do	1 40	1 60
Fleur de blé d'Inde do	1 40	1 50
Fleur de sarrasin do	1 45	1 50
Fleur d'avoine do	2 00	2 25

GRAINS.

Avoine par minots	0 35	0 40
Orge par 50 lbs.	0 60	0 70
Blé par minots	1 25	1 30
Pois par minots	0 60	0 70
Sarrasin 50 lbs.	0 60	0 70
Seigle	0 60	0 70
Blé d'Inde do	0 75	0 80
Graine de lin par minot	1 00	1 25
Graine de mil	2 75	3 00
Graine trèfle par lbs.	0 10	0 12
Graine de trèfle blanc	0 15	0 18

VIANDES.

Lard par 100 lbs.	8 00	8 50
Lard frais par lbs.	0 10	0 11
Lard salé	0 11	0 12
Bœuf par lbs.	0 05	0 07
Mouton par lbs.	0 07	0 08
Agneau par quartier	0 30	0 50
Veau do do	1 00	1 25

VOLAILLES ET GIBIERS.

Poules par couple	0 50	0 60
Poulets do do	0 40	0 50
Dinde do do	1 00	1 20
Oies do do	0 80	1 00
Perdrix par couple	0 40	0 50

LEGUMES ET FRUITS.

Patates (2 mits)	0 80	0 90
Navets par minot	0 30	0 40
Carottes "	0 40	0 50
Oignons par minot	0 80	0 90
" par tresse	0 07	0 08
Ail par tresse	0 08	0 17
Fèves par minot	1 75	2 00
Choux (la pomme)	0 05	0 08
Noix par minot	0 25	0 30
Pommes par minot	1 00	1 25

LAITERIE ET DIVERS.

Beurre frais par lbs.	0 18	0 20
do salé do	0 14	0 18
Œufs par douzaine	0 15	0 18
Saindoux par lbs.	0 12	0 14
Sucre par lbs.	0 07	0 09
Sirop d'érable par gallon	0 60	0 70
Miel par livre	0 10	0 12
Laine par livre	0 35	0 40
Laine en écheveau p. lb.	0 60	0 70
Savon	0 06	0 08
Peaux par livre	0 03	0 04
Foin par cent bottes	5 50	6 00
Foin par botte	0 08	0 10
Paille par botte	0 04	0 05
Etoffe la verge	0 70	0 90

JOSEPH LEDUC,
Clerc du Marché.

NOUVEAUTES

L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles arrivées cette semaine chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de toutes les couleurs, patrons de robes en plads \$10 à \$18. Soie noire et en couleur. Satin merveilleux. Cachemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25 la verge. Mérinos français dans tous les prix. Mérinos à soutanes assortis. Etoffes à manteaux, jusqu'à \$6 la verge. Tweeds, Serges, Draps à surtout dans toutes les couleurs nouvelles.

Un assortiment considérable de marchandises nouvelles pour le Pété et l'automne, vient d'être reçu, ainsi qu'un grand choix de chapeaux pour hommes, consistant en chapeaux de soie, feutre, laine, paille. Il y a certainement choix pour donner satisfaction à tout le monde. Inutile de vous dire que ces marchandises ont été achelées à très bon marché.

Ainsi allez voir le plus grand assortiment de la ville.

Ainsi peut-il être en droit de dire : "Je peux et veux vendre à bon marché et promettre de plus, un escompte sur tout achat fait argent comptant." Les Messieurs du Clergé trouveront chez lui des Mérinos à soutanes à prix tels qu'on ne pourra acheter plus facilement dans les maisons de gros.

Une visite est respectueusement sollicitée.

CAMILLE LABRÈCHE,

Poudre Dépurative



DE VINK

POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La **POUDRE DÉPURATIVE LE VINK**, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épizootique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la **POUDRE DÉPURATIVE DE VINK** contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me souscris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIMERIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Dépurative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Dépurative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Dépurative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,

PHARMACIEN-CHIMISTE,

JOLIETTE, P. Q.

Prix ; seulement 25 Centins le paquet.

A VENDRE.

La jolie maison en briques et ses dépendances situées au coin des rues Manseau et Gaspard, à Joliette. Cette résidence bâtie en pleine campagne n'est cependant qu'à trois ou quatre minutes du centre de la ville. Cette propriété s'étend de la rue Manseau à la rue St-Viateur et présente ainsi des avantages pour celui qui voudrait cultiver.

Longs délais accordés à l'acquéreur s'il le désire.

S'adresser à

jno

J. A. BÉNAUD, Avocat.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER

A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Font Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur !!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes : **Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.**

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir : **La Guardian**, sur le feu, **La Commercial Union**, sur le feu et la vie, **La United States**, sur la vie et **La Travelers** sur les accidents.

Bureau : Rue Manseau,

Ancienne résidence de **F. B. Godin, Ecr. JOLIETTE.**

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

BRASSERIE DE JOLIETTE.

J. E. DUPUIS,
PROPRIETAIRE,
Rue St-Pierre, JOLIETTE.

India Pale Ale, Lager Beer & Porter.

M. DUPUIS ayant fait de grandes améliorations à sa Brasserie, est en état de fournir au public, des **BIERE & PORTER**, de qualité qui, nous en sommes sûrs, donneront la plus grande satisfaction aux consommateurs, aux prix ci-dessous mentionnés :

India Pale Ale et Lager Beer, 30cts le gal.

Porter..... 35cts "

Vente en gros et en détail.

Une remise libérale accordée au commerce. **M. Dupuis** ayant le téléphone à sa maison donnera la plus grande attention aux ordres qui lui seront donnés.

Téléphone No 35.

2 mai - 1 an.

Aux Cultivateurs !!

M. Oscar Laferrière,

MANUFACTURIER DE

MOULINS A BATTRE ET CRIBLES,

Coin des Rues

ST-CHARLES BORROMÉE et ST-LOUIS, ancienne place d'affaires de

M. Alexis Masse, Joliette,

Annouce aux cultivateurs qu'il a toujours en mains, des moulins à battre, ainsi que des cribles grands et petits.

Ouvrages solides et garantis, conditions libérales et à très bon marché.

Réparations en tous genres, faites promptement et à bas prix.

No 49 11 juil. 6m.

Adres.—La confection des cadres dans les derniers goûts, se fait promptement à la librairie de **A. Gervais, Joliette,**

Machine à Moudre DE VESSOT.

PAT. LE 5 MARS 1885.

Premier Prix à l'Exposition Provinciale à Montréal, en 1884.

Premier Prix à l'Exposition de Hamilton, Ont., en 1885.

Diplôme à l'Exposition de Sherbrooke, en 1885.

Cette machine à moudre est, sur demande, combinée avec un aplanisseur, et est manufacturée pour l'usage des cultivateurs et des moulin. Avec nos dernières meules améliorées elle fait la mouture tout aussi bien que la meilleure mouture en pierre. Là où notre mouture n'est pas connue, nous la vendons à l'essai, et garantie pour donner satisfaction. 281 de ces machines à moudre sont maintenant vendues et en usage dans le Canada.

Nous manufacturons aussi :—Des rouleaux, auxquels nous adaptons sur demande, une boîte pour semer la graine de mil et de trèfle; des machines pour tracer le terrain pour la plantation du tabac; des scies rondes pour scier le bois de corde, mues par *horse-power*, etc, etc.

Nous répondrons avec plaisir à toute demande d'information. Ecrivez pour circulaire, certificats, et liste de prix. — Adressez :

S. VESSOT & CO.

JOLIETTE, P. Q.

L. Z. MAGNAN,

MANUFACTURIER DE

Biscuits et sucreries

DE TOUTES SORTES,

EN GROS SEULEMENT,

JOLIETTE, P. Q.

Mr. L. Z. Magnan tiendra toujours un assortiment complet de biscuits et de bonbons de toutes sortes, et il sera en état de donner satisfaction à sa clientèle, tant par la modicité de ses prix que par la qualité de sa marchandise.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la **MANUFACTURE DE JOLIETTE**, ainsi que du tabac en feuille.

M. Magnan aura toujours en mains le célèbre Vinaigre de Drouin, Frères & Cie, Québec, qui est reconnu comme le plus pur et le meilleur offert sur le marché canadien. Des meilleurs certificats peuvent être donnés, car l'analyse en a été faite et démontre la haute qualité.

Essayez-le. 1er Nov, 89, la

P. CHAMPOUX,

Marchand en gros et en détail de **VINS FRANÇAIS.** — Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE. — Oporto, Tarragona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS. — Si bien appréciés du public.

EAU DE VIE. — (Brandy) Hennessy, Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER. — En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE. — En entrepot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payé.

BIERE ET PORTER. — Des MM Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

P. CHAMPOUX

Licencié en gros et en détail,

PLACE DU MARCHÉ.

Invite spécialement Messieurs les Hôteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages et prix qu'à Montréal et Québec. Comme par le passé il tiendra toujours un bon assortiment.

Hôtel de tempérance.

M. André Morin de Chertsey, Comté de Montcalm annonce au public voyageur, que pour la satisfaction de tous, il a ouvert un hôtel de tempérance, où il tiendra constamment bonnes tables, bons lits, bonnes écuries et à très bas prix.

3 Oct, 3m.